

Isolations de tuyaux amiantées 2

Démontage de tuyaux sans provoquer de détérioration, enlèvement de revêtements isolants bitumeux

L'essentiel en bref

- Les tuyaux comportant une isolation amiantée peuvent être démontés suivant la procédure décrite dans la présente fiche thématique à condition qu'il soit possible de les démonter sans détériorer l'isolation. Cette fiche thématique décrit en outre comment enlever des isolations composées de revêtements bitumeux contenant de l'amiante sous forme exclusivement fortement agglomérée.
- Si les isolations sont déjà détériorées ou si les travaux prévus ne peuvent pas être réalisés sans détérioration des isolations, les travaux doivent être réalisés par une entreprise en désamiantage reconnue par la Suva.

Lors du démontage de tuyaux sans provoquer de détérioration et de l'enlèvement de revêtements isolants bitumeux, une libération de fibres d'amiante n'est pas à exclure. Des professionnels du bâtiment dûment formés peuvent effectuer les travaux en respectant la procédure décrite ici.

Travaux préparatoires

Détermination des dangers

- Avant le début des travaux, il faut identifier les risques et planifier les mesures nécessaires.

Instruction

- Avant le début des travaux, le personnel doit être instruit sur les risques et sur la méthode de travail.

Zone d'assainissement

- Interdire l'accès de tiers à la zone d'assainissement (panneaux d'interdiction).
- Fermer les accès aux pièces voisines pour éviter toute contamination.
- Ventiler suffisamment la zone d'assainissement (naturellement ou artificiellement).

Équipements de protection individuelle (EPI)

- Masque à poussière jetable du type FFP3
- Combinaisons à capuche à usage unique de catégorie III, type 5/6

Matériel et outils nécessaires

- Cutter (revêtement bitumeux)
- Clé, scie à métaux (démontage)
- Feuille en plastique et ruban adhésif
- Sacs en plastique avec marquage «Amiante»



1 Ce revêtement bitumeux amiante se découpe et s'enlève facilement au cutter.



2 Masque à poussière jetable du type FFP3.



3 Équipement correct avec combinaison à usage unique.

Exécution des travaux

Démontage des tuyaux

- Emballer les tuyaux à démonter dans une feuille en plastique étanche à la poussière.
- Dévisser la conduite ou découper à la scie à métaux le tube métallique là où il est accessible en veillant à ne pas détériorer l'isolation.
- Éliminer les parties emballées ou les remettre à une entreprise d'assainissement en vue de leur découpage dans les règles de l'art.



Retrait de revêtements isolants bitumeux

- Entailler et enlever au cutter la couche bitumeuse.
- La mettre dans des sacs avec marquage «Amiante». Déposer soigneusement les sacs dans une benne pouvant être fermée à clé. Ne pas les lancer ni utiliser de toboggans.

Pauses

- Ne pas fumer, manger, etc. à proximité de la zone de travail.

Hygiène

- Veiller à ne pas salir les vêtements en retirant la combinaison à usage unique. Ne pas emporter de vêtements contaminés à la maison.
- Utiliser les possibilités de douche et de lavage à disposition.



Fin des travaux

Nettoyage

- Attester l'absence de résidus d'amiante par un contrôle visuel.
- Selon l'usage ultérieur prévu, il est conseillé de confirmer la décontamination par une mesure de l'air ambiant selon la norme VDI 3492.



Déchets

- Les déchets amiantés doivent être éliminés conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les déchets (OLED, RS 814.600) et aux prescriptions cantonales en vigueur.
- Les sacs doivent être entreposés dans des bennes fermées à clé.



4 La zone d'assainissement est clairement signalée et délimitée.



5 Tuyaux emballés prêts pour le transport vers l'entreprise de désamiantage.

6 Sac en plastique avec marquage «Amiante».

7 Benne pouvant être fermée à clef.

Normes et prescriptions applicables

OTConst	Art. 3.2, 4, 81-86
Directive CFST 6503 («Amiante»)	



Infos complémentaires

www.suva.ch/amiante

www.forum-amiante.ch

Fiches thématiques sur le thèmes des isolations de tuyaux amiantées:

- Aperçu:

www.suva.ch/33073.f

- Découpage ou cisaillement de tuyaux:

www.suva.ch/33075.f

Suva, secteur génie civil et bâtiment,
Tél. 058 411 12 12, secteur.batiment@suva.ch